

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1022

15 mai 2010

SOMMAIRE

Abic Holding S.A.-SPF	49025	Halbis Funds	49025
Accessible Luxury Holdings 1 S.A.	49010	Hamburg Hotel Investment S.A.	49030
Ambiance S. à r.l.	49010	Ifile S.A.	49019
Apache International Finance S.à r.l.	49021	Imerys Re	49053
Azure Hamburg S.A.	49030	Inter-Re S.A.	49045
Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar	49014	Kinase Holding S.A.	49018
Biatonal Sàrl	49026	LYXOR Index Fund	49054
BlueBay Multi-Strategy Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	49018	Master Products	49022
Boffroinne S.A.	49042	Menelas	49019
Boffroinne S.A.	49042	Modernac S.A.	49045
Boffroinne S.A.	49042	Molitor Consult S.A.	49053
Caisrelux	49048	Molitor Consult S.A.	49053
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	49015	Orium S.A.	49051
Catering Enterprises International Holding Limited	49052	Parkwood (Hanau) S.à r.l.	49054
CBK Sicav	49056	Parkwood (Koblenz) S.à r.l.	49053
Cephalon Luxembourg S.à r.l.	49051	Parkwood (Köln) S.à r.l.	49053
Clementina Finance S.A.	49025	Pipe and Pile International S.A.	49054
CYME2G S.à r.l.	49052	Polysan S. à r.l.	49052
Dexia Protected	49051	S.M. Tuyauteries Sàrl	49041
Duktus S.A.	49054	Société de Participations FILUNOR	49048
Ely International Holding S.A.	49019	Société d'Etude et de Recherche Appli- quée en Cancérologie (SERAC) S.A.	49048
ENR Participations S.à r.l.	49055	SwedeAgri Reinsurance S.A.	49047
Essor et Développement Sàrl	49052	Telenetwork Luxembourg S.A.	49041
Eurfinance SA	49041	The Experts	49056
Financial Invest Company S.A.	49041	Tonfa Luxembourg S.A.	49026
Finiplom S.A.	49019	Tonfa Luxembourg S.A.	49030
Florentin Stratégies	49042	UBI Banca International S.A.	49050
Florentin Strategies S.A.	49042	UBS Short Term Invest Management Company S.A.	49041
Foncière Zeland S.A.	49049	VC Funding 1 S.A.	49048
GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l.	49018	Vespa A S.C.A.	49045
GSLP I Offshore B S.à r.l.	49025	X-Rite Holdings S.à r.l.	49022

Ambiance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 42, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.710.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 février 2010, en voie de publication au Mémorial C,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 151.710
au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 12 5,-) chacune

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 11 mars 2010, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2010, relation: EAC/2010/3011,

- que Monsieur Adel NACCACHE, garçon, né à Tunis, le 1^{er} novembre 1962, demeurant à L-1249 Luxembourg, 14, rue Fort Bourbon a cédé ses DEUX (2) parts sociales à Madame Anna PALMISANO, commerçante, née à Sammichele Di Bari (Italie), le 05 avril 1959, demeurant à L-1531 Luxembourg, 26, rue de la Fonderie,

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Madame Ceylan YAGBASAN, serveuse, née à Idil (Turquie), le 03 octobre 1989, demeurant à L-9806 Hosingen, 42, Hauptstrooss, SOIXANTE-DIX PARTS SOCIALES	70
2.- Madame Anna PALMISANO, commerçante, née à Sammichele Di Bari (Italie), le 05 avril 1959, demeurant à L-1531 Luxembourg, 26, rue de la Fonderie, TRENTE PARTS SOCIALES	30
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

- que la démission de Monsieur Adel NACCACHE, prénommé, en tant que gérant technique de la société est acceptée,

- que Madame Anna PALMISANO, prénommée, exerçant actuellement la qualité de gérante administrative est nommée pour le futur gérante technique de la société pour une durée indéterminée,

- que la qualité de Madame Ceylan YAGBASAN, prénommée, en tant que gérante administrative est confirmée,

- que la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 avril 2010.

Référence de publication: 2010050116/32.

(100051415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of April,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.526, incorporated by a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on May 2, 2006, published in the Mémorial C Number 1419 dated July 24, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen on July 15, 2008, published in the Mémorial C, number 2559 dated October 20, 2008.

The Meeting was opened by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the Chairman),

who appointed as secretary Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elected as scrutineer Marieke Kernet, Avocat à la cour, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer, and together with the Chairman and the Secretary constituting the bureau of the Meeting).

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies after been signed by the bureau of the Meeting and the notary, will remain attached to the present minutes for registration purposes.

II. It appears from said attendance list, that all of the shares are represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-three thousand fifty-one euro (EUR 1,983,051) in order to bring the share capital from its current amount of three million five hundred eighty-two thousand six hundred and seventy-seven euro (EUR 3,582,677.-), represented by one million four hundred sixty-six thousand two hundred and forty (1,466,240) class A shares (the «Class A Shares») with a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each and one million four hundred twenty-three thousand and sixteen (1,423,016) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each, up to an amount of five million five hundred sixty-five thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 5,565,728), by way of issuance of eight hundred eleven thousand five hundred and seventy-nine (811,579) Class A Shares having a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each and seven hundred eighty-seven thousand six hundred and fifty-five (787,655) Class B Shares having a par value of one euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1;

3. amendment of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the increase of share capital and the issuance of new shares so made;

4. amendment of the shareholder's register; and

5. miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of one million nine hundred eighty-three thousand fifty-one euro (EUR 1,983,051) in order to bring the share capital from its current amount of three million five hundred eighty-two thousand six hundred and seventy-seven euro (EUR 3,582,677.-), represented by one million four hundred sixty-six thousand two hundred and forty (1,466,240) Class A Shares with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each and one million four hundred twenty-three thousand and sixteen (1,423,016) Class B Shares with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each, up to an amount of five million five hundred sixty-five thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 5,565,728), by way of the issuance of eight hundred eleven thousand five hundred and seventy-nine (811,579) Class A Shares having a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each and seven hundred eighty-seven thousand six hundred and fifty-five (787,655) Class B Shares having a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each, having the same rights as the existing Class A and Class B Shares.

Second resolution

The total of the newly issued shares are then subscribed and fully paid-up by the existing shareholders in the Company on a pro rata basis as follows:

1. INVESTINDUSTRIAL III L.P., established at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP10560, represented by its general partner Investindustrial Partners Limited, with its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, registered in Jersey under number 86036 which is represented by Marieke Kernet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declares to subscribe to eight hundred eleven thousand five hundred and seventy-nine (811,579) newly issued Class A Shares and to pay them up by a contribution in cash amounting to one million six thousand three hundred and fifty-eight euro (EUR 1,006,358.-) to be allocated to the share capital of the Company;

2. WISE SGR SpA in its capacity as manager of the fund «Wisequity II e Macchine Italia», with registered office at Viale Majno 38, 20129 Milano, Italy, represented by Marieke Kernet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declares to subscribe to two hundred fifty thousand two hundred and forty-eight (250,248) newly issued Class B Shares and to pay them up by a contribution in cash amounting to three hundred ten thousand three hundred and eight euro (EUR 310,308.-) to be allocated to the share capital of the Company;

3. Intesa San Paolo SpA, with registered office at Piazza Scala 6, 20121 Milano, Italy, which is represented by Marieke Kernet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declares to subscribe to two hundred fifty thousand two hundred and forty-eight (250,248) newly issued Class B Shares and to pay them up by a contribution in cash amounting to three hundred ten thousand three hundred and eight euro (EUR 310,308.-) to be allocated to the share capital of the Company;

4. 21 Investimenti SGR SpA in its capacity as manager of the fund «Giada Equity Fund» with registered office at Via G. Felissent 90, 31100 Treviso, Italy, which is represented by Hana Witzke, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declares to subscribe to one hundred twenty-five thousand one hundred twenty-four (125,124) newly issued Class B Shares and to pay them up by a contribution in cash amounting to one hundred fifty-five thousand one hundred and fifty-four euro (EUR 155,154.-) to be allocated to the share capital of the Company;

5. 21 Investimenti SGR SpA in its capacity as manager of the fund «Idea Industria» with registered office at Via G. Felissent 90, 31100 Treviso, Italy, which is represented by Hana Witzke, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declares to subscribe to one hundred twenty-five thousand one hundred twenty-four (125,124) newly issued Class B Shares and to pay them up by a contribution in cash amounting to one hundred fifty-five thousand one hundred and fifty-four euro (EUR 155,154.-) to be allocated to the share capital of the Company;

6. WILSHIRE PRIVATE MARKETS SHORT DURATION FUND I, LP, with registered office at 1299 Ocean Avenue, Suite 700, Santa Monica, CA 90401, USA, which is represented by Hana Witzke, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declares to subscribe to thirty-six thousand nine hundred and eleven (36,911) newly issued Class B Shares and to pay them up by a contribution in cash amounting to forty-five thousand seven hundred and sixty-nine euro (EUR 45,769.-) to be allocated to the share capital of the Company.

All these shares have thus been fully paid-up by way of contribution in cash of an aggregate amount of one million nine hundred eighty-three thousand and fifty-one euro (EUR 1,983,051.-) so that this amount is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the Company's articles of association to be read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at five million five hundred sixty-five thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 5,565,728) divided into two million two hundred seventy-seven thousand eight hundred and nineteen (2,277,819) class A shares (the «Class A Shares») and two million two hundred ten thousand six hundred and seventy one (2,210,671) class B shares (the «Class B Shares»), having a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24) each.»

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolves that the shareholder's register shall be amended in order to reflect the above resolutions, and gives power to any manager of the Company, with full power of substitution, to proceed with the said amendments.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the bureau of the Meeting, the bureau of the Meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour d'avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.526, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1419 du 24 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte du Maître Paul Bettingen en date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2559 du 20 octobre 2008.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Virginie Boussard (le Président), employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Marieke Kernet, Avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur, et constituant ensemble avec le Président et le Secrétaire le bureau de l'Assemblée).

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires ou

les mandataires des actionnaires représentés, et, le cas échéant, le bureau de l'Assemblée, resteront annexés au présent procès-verbal.

II. Il ressort de la liste de présence, que toutes les actions sont représentées à la présente Assemblée; de sorte que l'Assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cinquante-et-un euros (EUR 1.983.051), en vue de le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 3.582.677,-), représenté par un million quatre cent soixante-six mille deux cent quarante (1.466.240) actions de classe A (les «Actions de Classe A») ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune et un million quatre cent vingt-trois mille seize (1.423.016) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune, à cinq millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent vingt-huit euros (EUR 5.565.728) par l'émission de huit cent onze mille cinq cent soixante-dix-neuf (811.579) Actions de Classe A ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune et sept cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-cinq (787.655) Actions de Classe B ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1;

3. modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions ainsi réalisée;

4. modification du registre des actionnaires; et

5. divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée générale, l'Assemblée après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cinquante-et-un euros (EUR 1.983.051), en vue de le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 3.582.677,-), représenté par un million quatre cent soixante-six mille deux cent quarante (1.466.240) Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune et un million quatre cent vingt-trois mille seize (1.423.016) Actions de Classe B ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune, à un montant de cinq millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent vingt-huit euros (EUR 5.565.728), par l'émission de huit cent onze mille cinq cent soixante-dix-neuf (811.579) Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune et sept cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante-cinq (787.655) Actions de Classe B ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A et de Classe B existantes.

Deuxième résolution

Toutes les actions nouvellement émises sont souscrites et payées par les actionnaires actuels de la Société sur une base pro rata comme suit:

1. INVESTINDUSTRIAL III L.P., ayant son siège social au 1, Duchess Street, London W1W 6AN, Royaume-Uni, numéro d'immatriculation LP10560, représentée par son actionnaire commandité Investindustrial Partners Limited, avec siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-normandes, immatriculée à Jersey sous le numéro 86036 qui est représentée par Marieke Kernet, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à huit cent onze mille cinq cent soixante-dix-neuf (811.579) Actions de Classe A nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à un million six mille trois cent cinquante-huit euros (EUR 1.006.358,-), à affecter au compte de capital social de la Société;

2. WISE SGR SpA en sa qualité de gérant du fond «Wisequity II e Macchine Italia», ayant son siège social à Viale Majno 38, 20129 Milan, Italie, qui est représentée par Marieke Kernet, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à deux cent cinquante mille deux cent quarante-huit (250.248) Actions de Classe B nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à trois cent dix mille trois cent huit euros (EUR 310.308,-) à affecter au compte de capital social de la Société;

3. Intesa Sanpaolo SpA, ayant son siège social à Piazza Scala 6, 20121 Milan, Italie, qui est représentée par Marieke Kernet, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à deux cent cinquante mille deux cent quarante-huit (250.248) Actions de Classe B nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à trois cent dix mille trois cent huit euros (EUR 310.308,-) à affecter au compte de capital social de la Société;

4. 21 Investimenti SGR SpA, en sa qualité de gérant du fond «Giada Equity Fund» ayant son siège social à Via G. Felissent 90, 31100 Trévise, Italie, qui est représenté par Hana Witzke, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à cent vingt-cinq mille cent vingt-quatre (125.124) Actions de Classe B nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre euros (EUR 155.154,-), à affecter au compte de capital social de la Société;

5. 21 Investimenti SGR SpA, en sa qualité de gérant du fond «Idea Industria» ayant son siège social à Via G. Felissent 90, 31100 Trévise, Italie, qui est représenté par Hana Witzke, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à cent vingt-cinq mille cent vingt-quatre (125.124) Actions de Classe B nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre euros (EUR 155.154,-) à affecter au compte de capital social de la Société;

6. WILSHIRE PRIVATE MARKETS SHORT DURATION FUND I, LP, ayant son siège social à 1299 Ocean Avenue, Suite 700, Santa Monica, CA 90401, USA, qui est représenté par Hana Witzke, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire à trente-six mille neuf cent onze (36.911) Actions de Classe B nouvellement émises et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à quarante-cinq mille sept cent soixante-neuf euros (EUR 45.769,-) à affecter au compte de capital social de la Société.

Toutes les actions sont donc intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cinquante-et-un euros (EUR 1.983.051,-) est immédiatement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier Paragraphe.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent soixante-cinq mille sept cent vingt-huit euros (EUR 5.565.728) divisé en deux millions deux cent soixante-dix-sept mille huit cent dix-neuf (2.277.819) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et deux millions deux cent dix mille six cent soixante-et onze (2.210.671) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant un pair comptable d'un euro et vingt-quatre centimes d'euro (EUR 1,24) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité que le registre des associés doit être modifier en vue de refléter les résolutions ci-dessous, et donne pouvoir à tout administrateur de Société, avec pouvoir de substitution afin de procéder à ces modification.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 3.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des même parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au bureau de l'Assemblée, le bureau de l'Assemblée a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: V. BOUSSARD, H. WITZKE, M. KERNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18490. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010049105/233.

(100063170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049576/12.

(100051209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 645.621.966,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964,

here represented by Mrs. Marion Finzi, maitre en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota on 7 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150967, incorporated pursuant to the deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been amended pursuant to a deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three United States Dollars (USD 635,809,263) from its current amount of nine million eight hundred twelve thousand seven hundred three United States Dollars (USD 9,812,703) up to six hundred forty five million six hundred twenty one thousand nine hundred sixty six United States Dollars (USD 645,621,966) by the issue of six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three (635,809,263) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three United States Dollars (USD 635,809,263) from its current amount of nine million eight hundred twelve thousand seven hundred three United States Dollars (USD 9,812,703) up to six hundred forty five million six hundred twenty one thousand nine hundred sixty six United States Dollars (USD 645,621,966) by the issue of six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three (635,809,263) new shares of USD 1 each.

The six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three (635,809,263) new shares have been entirely subscribed by the sole member Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three United States Dollars (USD 635,809,263) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of:

- four million eight hundred seventy one thousand nine hundred two (4,871,902) shares of Cerestar, a French simplified corporation, with a share capital of Euros 25,668,609 having its registered office at 18/20 Rue des Gaudines, 78100 Saint Germain en Laye (France), registered with the Trade and Companies Registry of Versailles under number 572 099 695, representing 18.98% of the whole issued shares of Cerestar, for a value of one hundred twenty six million three hundred eight thousand five hundred twenty United States Dollars (USD 126,308,520); and

- one hundred one thousand four hundred forty three (101,443) shares representing 18.98% of the entire issued shares of Cargill Holdings B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam (the Netherlands) and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam (the Netherlands), registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33228999, for a value of five hundred nine million five hundred thousand seven hundred forty three United States Dollars (USD 509,500,743).

The total fair net valuation of this contribution is valued at six hundred thirty five million eight hundred nine thousand two hundred sixty three United States Dollars (USD 635,809,263) as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 7 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cerestar and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate signed in Paris by its President, M. Claude Lambert on 7 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Holdings B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certified copy of a notarial deed passed in Amsterdam on 7 April 2010.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at six hundred forty five million six hundred twenty one thousand nine hundred sixty six United States Dollars (USD 645,621,966) consisting of six hundred forty five million six hundred twenty one thousand nine hundred sixty six United States Dollars (USD 645,621,966) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, Minnesota, le 7 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150967, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant l'intégralité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois dollars américains (USD 635.809.263) afin de porter son montant actuel de neuf millions huit cent douze mille sept cent trois dollars américains (USD 9.812.703) à six cent quarante cinq millions six cent vingt et un mille neuf cent soixante-six dollars américains (USD 645.621.966) par l'émission de six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois (635.809.263) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois dollars américains (USD 635.809.263) afin de porter son montant actuel de neuf millions huit cent douze mille sept cent trois dollars américains (USD 9.812.703) à six cent quarante cinq millions six cent vingt et un mille neuf cent soixante-six dollars américains (USD 645.621.966) par l'émission de six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois (635.809.263) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Les six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois (635.809.263) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois United States Dollars (USD 635.809.263), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en:

- quatre millions huit cent soixante et onze mille neuf cent deux (4.871.902) actions de Cerestar, une société par actions simplifiée française, avec un capital social de 25.668.609 euros, ayant son siège social au 18/20 Rue des Gaudines, 78100 Saint Germain en Laye (France), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 572 099 695, représentant 18.9% de l'ensemble des actions émises de Cerestar, ayant une valeur de cent vingt-six millions trois cent huit mille cinq cent vingt (USD 126.308.520); et

- cent un million quatre cent quarante trois (101.443) parts sociales représentant 18.9% de l'ensemble des actions émises de Cargill Holdings B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège statutaire à Amsterdam (Pays-Bas) et avec des bureaux à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33228999, ayant une valeur de cinq cent neuf millions cinq cent mille sept cent quarante trois dollars américains (USD 509.500.743).

La valeur de marché nette totale de cet apport est évaluée à six cent trente cinq millions huit cent neuf mille deux cent soixante-trois United States Dollars (USD 635.809.263), comme attesté par un certificat d'évaluation signé par deux gérants de la Société le 7 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des actions de Cerestar et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat signé à Paris par son Président, Monsieur Claude Lambert, le 7 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Holdings B.V. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'une copie certifiée d'un acte notarié passé à Amsterdam le 7 avril 2010.

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent quarante cinq millions six cent vingt et un mille neuf cent soixante-six dollars américains (USD 645.621.966) représenté par six cent quarante cinq millions six cent vingt et un mille neuf cent soixante-six (645.621.966) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16054. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010049145/178.

(100062978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.005.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 12 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049575/10.

(100051211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.436.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049733/16.

(100051555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Kinase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KINASE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049578/12.

(100051203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ely International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELY INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Ch. FRANCOIS / J-R. BARTOLINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049579/12.

(100051202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IFILE S.A.
Signature / Signature
Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2010049580/12.

(100051201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Menelas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 151.896.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 avril 2010, que

- Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré 2,705 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré 2,823 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership a transféré 2,799 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 2,670 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 1,503 parts sociales

à

Helenas S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Bénédicte Herlinvaux.

Référence de publication: 2010050068/18.

(100051662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Finiplom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.174.

L'an deux mille dix, le onze mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-
signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINIPLOM S.A.", ayant son
siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 69174, constituée
suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date
du 18 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 453 du 15 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière
fois par-devant le même notaire, en date du 29 septembre 2009, acte publié au Mémorial C n° 2125 du 29 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Giorgio PROFUMO de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur et décharge.

2. Démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.

3. Démission de Monsieur Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur-délégué et d'administrateur et décharge.

4. Démission de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.

5. Adoption par la société d'une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2025, ainsi que d'une valeur nominale par action de un Euro et échange des 6.968 actions d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune contre 3.484.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

6. Transfert du siège social de la société en Italie, à Via Larga n. 2,1-20122 Milan, adoption par la société de la nationalité italienne ainsi que, des statuts d'une société anonyme de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "FINIPLM S.p.A."

7. Nomination de Monsieur Pietro DE MARTINI, né à Genova (Italie), le 1^{er} mai 1941, résidant à I-16100 Genova, Corso Magenta n. 35/12 (Italie), codé fiscal: DMRPTR41E01D969N, comme administrateur unique de la société pour une durée indéterminée et autorisation à celui-ci d'accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège.

8. Nomination de Monsieur Giuliano TERMANINI, né à Milan (Italie), le 27 juillet 1938, résidant à I-16100 Genova, Via Domenico Fiasella n. 3/14 (Italie), code fiscal: TRMGLN38L27F205D, comme président du conseil de surveillance, de Monsieur Renato ROVIDA, né à Genova (Italie), le 7 novembre 1951, résidant à I-16100 Genova, Via Paolo Boselli N. 3/4 (Italie), code fiscal: RVDNRN51S07D969E, comme membre du conseil de surveillance, de Monsieur Domenico SARDANO, né à Genova (Italie), le 23 septembre 1970, résidant à I-16100 Genova, Corso A. Podestà n. 10/5 (Italie), code fiscal: SRDDNC70P23D969L, comme membre du conseil de surveillance, de Monsieur Enrico Giuseppe MARESCA, né à Genova (Italie), le 6 janvier 1950, résidant à I-16100 Genova, Via Acquarone n. 62/8 (Italie), code fiscal: MRSNCG50A06D969V, comme membre suppléant du conseil de surveillance et de Madame Francesca DE GREGORI, née à Genova (Italie), le 21 octobre 1969, résidante à I-16100 Genova, Via Salita Multedo n. 22, (Italie), code fiscal: DGRFNC69R61D969H, comme membre suppléant du conseil de surveillance.

9. Nomination de la société Baker Tilly Consulaudit S.p.A., avec siège social à I-16121 Genova, Via XII Ottobre n. 2 (Italie), code fiscal: 01213510017, comme réviseur.

II Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de donner décharge au président du conseil d'administration et administrateur démissionnaire, Monsieur Giorgio PROFUMO, pour l'exercice de ses mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe TOUSSAINT, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur-délégué et administrateur démissionnaire, Monsieur Eric MAGRINI, pour l'exercice de ses mandats.

49021

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2025, ainsi qu'une valeur nominale par action de un Euro et d'échanger les 6.968 actions d'une valeur nominale de EUR 500,- chacune contre 3.484.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie à I-20122 Milan, Via Larga n. 2, de faire adopter par la société la nationalité italienne, ainsi que les statuts d'une société anonyme de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et la dénomination "FINIPLM S.p.A."

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pietro DE MARTINI, né à Genova (Italie), le 1^{er} mai 1941, résidant à I-16100 Genova, Corso Magenta n. 35/12 (Italie), code fiscal: DMRPTR41E01D969N, comme administrateur unique de la société pour une durée indéterminée et d'autoriser celui-ci à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Giuliano TERMANINI, né à Milan (Italie), le 27 juillet 1938, résidant à I-16100 Genova, Via Domenico Fiasella n. 3/14 (Italie), code fiscal: TRMGLN38L27F205D, comme président du conseil de surveillance, Monsieur Renato ROVIDA, né à Genova (Italie), le 7 novembre 1951, résidant à I-16100 Genova, Via Paolo Boselli n. 3/4, (Italie), code fiscal: RVDRNT51S07D969E, comme membre du conseil de surveillance, Monsieur Domenico SARDANO, né à Genova (Italie), le 23 septembre 1970, résidant à I-16100 Genova, Corso A. Podestà n. 10/5 (Italie), code fiscal: SRDDNC70P23D969L, comme membre du conseil de surveillance, Monsieur Enrico Giuseppe MARESCA, né à Genova (Italie), le 6 janvier 1950, résidant à I-16100 Genova, Via Acquarone n. 62/8 (Italie), code fiscal: MRSNCG50A06D969V, comme membre suppléant du conseil de surveillance et Madame Francesca DE GREGORI, née à Genova (Italie), le 21 octobre 1969, résidante à I-16100 Genova, Via Salita Multedo n. 22 (Italie), code fiscal: DGRFNC69R61D969H comme membre suppléant du conseil de surveillance.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer la société Baker Tilly Consulaudit S.p.A., avec siège social à I-16121 Genova, Via XII Ottobre n. 2 (Italie), code fiscal: 01213510017, comme réviseur.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2010. Relation: EAC/2010/3008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 avril 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010049918/113.

(100051731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Apache International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apache International Finance S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010049581/11.

(100051200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Master Products, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASTER PRODUCTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049582/12.

(100051198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.894,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

X-Rite Incorporated, a corporation existing under the laws of the State of Michigan, United States of America having its registered office at 4300 44th Street SE, Grand Rapids, Michigan 49512, United States of America and registered under the U.S. Federal ID number 38-1737300 (the "Contributor"),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder of X-Rite Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register, constituted on 3 November 2009, under the laws of Switzerland and established in Luxembourg through a notary deed of the undersigned notary dated 24 March 2010, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", which articles of association have since not been amended (the "Company")

(ii) That it owns the following asset:

Three (3) fully paid-up shares (the "Shares") in the share capital of Amazys Holding GmbH, a Swiss private limited company having its registered office at Althardstrasse 70, CH 8105 Regensdorf, Switzerland and duly registered with the Zurich Trade and Companies Register under number CH-020.3.019.599-8.

(iii) That the Contributor has adopted the following resolutions.

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-four United States dollars (USD 94) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand eight hundred United States dollars (USD 18,800) to eighteen thousand eight hundred ninety-four United States dollars (USD 18,894) by the issue of one (1) new ordinary share with a nominal value of ninety-four United States dollars (USD 94) (the "New Share") subject to the payment of a share premium in the amount of sixty-five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and six United States dollars (USD 65,999,906) (the "Share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of all its rights, title, interest, duties and obligations to the Shares (the "Contribution").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share through the Contribution.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by Maître Faruk Durusu.

The Contributor declares to subscribe the New Share In consideration for the Contribution, subject to the payment by the Contributor of the Share Premium.

Description of the contribution

The total value of the Contribution is sixty-six millions United States dollars (USD 66,000,000).

The net value of the Contributed Assets has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement on contribution value dated March 30th, 2010, which statement shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- X-Rite Incorporated: 201 ordinary shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first phrase of article 7 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at eighteen thousand eight hundred ninety-four United States dollars (USD 18,894) divided into two hundred and one (201) shares, with a nominal value of ninety-four United States dollars (USD 94) each, all of which are fully subscribed and paid up."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

X-Rite Incorporated, une société à responsabilité limitée, régie par lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 4300 44th Street SE, Grand Rapids, Michigan 49512, les Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro "U.S. Federal ID" 38-1737300 (l'"Apporteur"),

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de la société X-Rite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée sous les lois Suisse en date du 3 novembre 2009 et établie au Luxembourg par acte du notaire soussigné daté du 24 mars 2010, non encore

publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la "Société")

(ii) Qu'elle détient l'actif suivant:

trois (3) parts sociales dans le capital social de Amazys Holding GmbH, une société régie par les lois Suisses, Inscrite sous le numéro CH-020.3.019.599-8 et dont le siège social est situé au Althardstrasse 70, CH 8105 Regensdorf, Suisse (les "Parts Sociales").

(iii) Que l'Apporteur a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de quatre-vingt-quatorze dollars américains (94 USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille huit cents dollars américains (18.800 USD) à dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (18.894 USD) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale (la "Nouvelle Part Sociale") sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent six dollars américains (65.999.906 USD) (la "Prime d'Emission").(l' "Apport").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Maître Faruk Durusu.

L'Apporteur déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale en contrepartie de l'Apport, sujet au paiement par l'Apporteur de la Prime d'Emission.

Description de l'apport

La valeur totale de l'Apport s'élève à soixante-six millions de dollars américains (66.000.000 USD).

La valeur nette de l'Apport a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date 30 mars 2010 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- X-Rite Incorporated: 201 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (18.894 USD) représenté par deux cent une (201) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze dollars américains (94 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} avril 2010 Relation: MER / 2010 / 616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049898/139.

(100051437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Abic Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 20.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABIC HOLDING S.A.-SPF

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049583/12.

(100051197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Clementina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLEMENTINA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049584/13.

(100051231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Halbis Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.482.

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Halbis Funds

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010049585/13.

(100051230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.748.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049736/16.

(100051558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Tonfa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.564.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010049586/10.

(100051229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Biatonal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.387.

STATUTS

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65906,

ici représentée par Monsieur Ismaël HAJJAR, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 7 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "BIATONAL SARL" (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 11 sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

SGG S.A., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Christèle PATEL, employée privée, née le 10 septembre 1964 à Lyon (France), résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ismaël HAJJAR, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 avril 2010. LAC/2010/15523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049759/206.

(100051644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Tonfa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 37.564.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010049587/10.

(100051227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Hamburg Hotel Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Azure Hamburg S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.392.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of March.

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Was Held an extraordinary general meeting of the shareholders of Azure Hamburg S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 15 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg and registered with the Luxembourgish trade register under number B 125392. The Company was incorporated by a deed of the notary Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg on March 8th, 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 940 of May 22nd, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Jean Seckler, residing in Junglinster, dated 6th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1894 of 5th September 2007

The meeting was presided by Mrs. Simone Schmitz, jurist, with professional address in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Ms. Jennifer Laux, with professional address in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr. Richard Kirfel, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder present or represented together with the number of shares held by each of them as well as the call of their shares are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the five hundred (500) shares in issue in the Company 500 shares are represented at the present general meeting, so that 100% of the issued and outstanding share capital is represented at the present meeting.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda set out in the proxies which all shareholders which are present or represented have received and signed. According to article 10 of the articles of incorporation the shareholders waive any notice of the meeting.

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of all articles of association
2. Change of registered office
3. Change of accounting period
4. Change of directors
5. Change of language of the translation of the articles from French to German.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted at the majorities set out hereafter

First resolution

The shareholders decided to change the articles of incorporation to be read as follows:

A. Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of Invesco Hamburg Hotel Investment S.A. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association (the "Articles") and the relevant legislation.

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendment of these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 2. The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general member with unlimited liability or a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

B. Share Capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

Art. 4. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The Company may have one or several shareholders subject however that the Company shall ensure all times that (i) there will be no more than thirty (30) members in the Company and (ii) none of the members in the Company will be a physical person and (iii) following any transfer of shares, clauses (i) and (ii) will remain satisfied.

For the avoidance of doubt this provision operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund (Spezial-Investmentvermögen) within the meaning of article 16 of the German Investment Tax Act for German Tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or tort (and will not seek to pursue any such action) against the Company's assets in the event that this provision is breached or amended.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director in which case all reference herein to the "board of directors" shall be to such sole director and the relevant legislation shall apply.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders at a simply majority of the votes cast, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong to.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles are within the competence of the board of directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, including by way of facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by the consent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that it must be initiated and chaired from Luxembourg. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of the meeting in person.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the chairman has no casting vote.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by any two managers of the board.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors, each acting individually.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, agents or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the signature of the sole director in the case of a sole director and, in the case of a board of directors, by the joint signatures of two directors or by the

individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the shares represented and vote, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last but one business day of the month October at 3.p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

F. Financial Year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on 1st July of each year and shall terminate on 30th June of the next year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the board of directors. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

G. Liquidation of the Company

In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

H. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Second resolution

The registered office of the Company is transferred to 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Third resolution

The current accounting period is set as of 01 January 2010 until 30 June 2010. Consequently the next accounting period will be as of 01 July 2010 until 30 June 2011.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fourth resolution

To accept the resignation of Mr. Mark Weeden, as a director of the Company with effect as of 18th March 2010 and to grant full discharge to Mr. Mark Weeden for his duties as director of the Company. Such discharge will be confirmed by the shareholders of the Company in the resolution approving the annual accounts of the Company as at 30 June 2010;

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fifth resolution

To accept the resignation of Mr. Herbert Spangler, as a director of the Company with effect as of 18th March 2010 and to grant full discharge to Mr. Herbert Spangler for his duties as director of the Company. Such discharge will be confirmed by the shareholders of the Company in the resolution approving the annual accounts of the Company as at 30 June 2010;

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Sixth resolution

To appoint Juliette Henry, born on 30 April 1973 in West Bromwich, United Kingdom, having her business address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as a director of the Company with effect as of 18th March 2010 and the mandat will end at the Annual General Meeting which will be held in 2015.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Seventh resolution

To appoint Ascan Kókai, born on 18th February 1972 in Bonn, Germany, having his business address at Maffeistraße 3, 80333 München, Germany as a director of the Company with effect as of 18th March 2010 and the mandat will end at the Annual General Meeting which will be held in 2015.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Eighth resolution

To change the language of the translation of the articles of incorporation from French to German, whereby in cases of any discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 100% of the shares present or represented

Against: 0% of the shares present or represented

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the shares in issue present or represented have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the German Version

Im Jahre zweitausendundzehn am achtzehnten März.

Vor uns, der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von Azure Hamburg S.A. eine société anonyme mit eingetragenem Sitz in 15 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, und beim Handelsregister Luxembourg unter Nummer B 125392 eingetragen, abgehalten. Die Gesellschaft wurde durch die Urkunde des Notars Joseph Schwachtgen, ansässig in Luxembourg, vom 8. März 2007 gegründet, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°940 am 22. Mai 2007 veröffentlicht und zuletzt durch Urkunde des Notars Jean Seckler, ansässig in Junglinster, vom 6. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1894 am 5. September 2007, geändert wurde.

Die Hauptversammlung fand unter dem Vorsitz von Frau Simone Schmitz, Juristin, beruflich ansässig in Luxembourg, statt.

Die Hauptversammlung bestimmte Frau Jennifer Laux, beruflich ansässig in Luxembourg, als Protokollführerin.

Die Hauptversammlung bestimmte Herrn Richard Kirfel, Jurist, beruflich ansässig in Luxembourg als Stimmenzähler.

Die Vorsitzende erklärte und ersuchte die Notarin, folgendes zu beurkunden:

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien und deren Aktiengattung sind auf der Anwesenheitsliste dargelegt, welche von den Bevollmächtigten, der Vorsitzenden, der Protokollführerin, dem Stimmenzähler sowie der unterzeichnenden Notarin unterschrieben worden ist.

Diese Liste sowie die Vollmachten werden gemeinsam mit der vorliegenden Urkunde bei den Registrierungsbehörden hinterlegt.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt sich, daß von fünfhundert (500) der ausgegebenen Aktien der Gesellschaft 500 Aktien bei dieser Hauptversammlung vertreten sind, so daß 100% des ausgegebenen und ausstehenden Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Hauptversammlung vertreten sind.

III. Aus dem zuvor Erwähnten ergibt sich, daß die Hauptversammlung rechtsgültig gebildet worden ist und rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten und abstimmen kann, die in den Vollmachten, die alle Aktionäre, hier anwesend

oder vertreten, erhalten und unterschrieben haben, dargelegt sind. Gemäß Artikel 10 der Satzung verzichten die Aktionäre auf eine formelle Einberufungsmitteilung.

Die Tagesordnungspunkte, über die Beschlüsse gefasst werden sollen, lauten wie folgt:

1. Abänderung aller Artikel der Satzung
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes
3. Abänderung des Abrechnungszeitraums
4. Wechsel der Vorstandsmitglieder
5. Abänderung der Sprache der Übersetzung der Satzung von französisch zu deutsch.

Nachdem die Hauptversammlung dem Vorgehenden zugestimmt hatte, wurden folgende Beschlüsse mit der hiernach angeführten Mehrheit gefasst:

Erster Beschluss

Die Aktionäre haben beschlossen die Gründungsurkunde der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

A. Name - Gesellschaftssitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den erschienenen Parteien und allen natürlichen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darin Mitglieder werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "Invesco Hamburg Hotel Investment S.à r.l." (die "Gesellschaft") errichtet. Die Gesellschaft wird durch diesen Gesellschaftsvertrag und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann an jeden Ort im Großherzogtum verlegt werden. Dies geschieht durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, beraten.

Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Solche vorübergehende Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder der Geschäftsführung vorgenommen und den beteiligten Parteien mitgeteilt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Firmen und in jeglicher weiteren Form von Beteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Abtretung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung des Portfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Beteiligung in Immobilienbesitz entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und Entwicklung von Immobilienbesitz in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder welche sinnvoll zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks erscheint.

Die Gesellschaft kann bürgen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die am selben Portfolio der Gesellschaft teilhaben, unterstützen.

Die Gesellschaft kann weiter als allgemeiner oder beschränkter Teilhaber mit beschränkter oder voller Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren und auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeiten ausführen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen.

B. Aktienkapital - Aktien

Art. 3. Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzigtausend (50,000) Euro, aufgeteilt auf fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils hundert (100) Euro.

Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Aktionäre, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen unter Nutzung der Kapitalreserve wie in den Bestimmungen in Artikel 49-2 des Handelsgesetzbuches.

Art. 4. Alle Anteile der Gesellschaft sollen registriert werden.

Ein Register der registrierten Anteile soll die Gesellschaft aufbewahren oder eine oder mehrere Personen, die von der Gesellschaft ernannt wurden. Das Register soll den Namen der jeweiligen Aktionäre enthalten, die Anschrift, welche der Gesellschaft mitgeteilt wurde und die Anzahl der eigenen Aktien.

Die Eintragung des Aktionärs in das Register der registrierten Aktien beweist das Recht auf den Besitz der eingetragenen Aktien.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär per Aktie an. Wenn eine oder mehrere Aktien gemeinsam gehalten werden oder wenn solche Aktien angefochten werden müssen alle Personen die ein Anrecht an solchen Aktien haben müssen einen Bevollmächtigten ernennen, der Sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Das Fehlschlagen der Ernennung eines Bevollmächtigten bedeutet die Aufhebung aller Rechte in Verbindung mit solchen Aktien.

Die Gesellschaft stellt sicher, dass zu keinem Zeitpunkt (i) mehr als 30 Gesellschafter vorhanden sind und (ii) keines dieser Mitglieder eine natürliche Person ist und (iii) im Anschluss an jede Übertragung von Anteilen die Klauseln (i) und (ii) erfüllt bleiben.

Soweit notwendig wirkt diese Bestimmung nur um der Gesellschaft die Gelegenheit zu geben, sich im Sinne des Artikels 16 des deutschen Investmentsteuergesetzes zu deutschen Steuerzwecken als Spezial-Investmentvermögen zu qualifizieren. Jeder Anteilinhaber versteht und erklärt sich damit einverstanden, dass er keinen Anspruch auf Ersatz von Schäden aus dem Gesellschaftsvermögen hat, weder aus Vertrag noch aus Delikthandlungen (und dass er keine solche Handlung gerichtlich verfolgen wird), wenn gegen diese Bestimmung verstoßen oder diese geändert wird.

C. Geschäftsführung

Art. 5. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch mindestens drei Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Wenn die Gesellschaft jedoch von einem Gesellschafter gegründet wurde oder wenn ein Aktionärbeschluss festlegt, dass alle Aktien der Gesellschaft von einem Aktionär gehalten werden kann die Gesellschaft von einem Gesellschafter geregelt werden und somit ist jede Referenz zu dem Verwaltungsrat gleich mit dem alleinigen Geschäftsführer und die entsprechende Gesetzgebung soll Anwendung finden.

Die Geschäftsführer wird von einer Generalversammlung der Aktionäre mit einfach Mehrheit ernannt. Sie legen die Anzahl, die Entlohnung und deren Amtsdauer fest. Die Amtsdauer soll sechs Jahre nicht überschreiten und die Geschäftsführer sollen erst ihr Amt ablegen wenn ihr Nachfolger ernannt wurde. Die Geschäftsführer können unter bestehenden Bedingungen wiederernannt werden.

Die Geschäftsführer können mit oder ohne Grund mit einfacher Mehrheit von der Generalversammlung der Aktionäre abgewählt werden.

Wenn eine Rechtspersönlichkeit zum Geschäftsführer ernannt wird, muss dies Rechtspersönlichkeit eine permanente Vertretung bestimmen, die die Rolle im Namen und im Auftrag von der Rechtspersönlichkeit übernimmt. Die jeweilige Rechtspersönlichkeit kann ihre permanente Vertretung nur abwählen wenn sie gleichzeitig einen Nachfolger ernannt.

Im Falle einer freien Stelle auf Grund von Tod, Rente oder ähnliches muss diese freie Stelle vorübergehend, bis zur nächsten Versammlung der Aktionäre, besetzt werden in Einhaltung der zutreffenden rechtlichen Bestimmungen.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann entscheiden Geschäftsführer verschiedener Kategorien zu ernennen, zum Beispiel Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Eine solche Klassifizierung muss ordnungsgemäß in den Mitschriften festgehalten werden und die Geschäftsführer müssen im Bezug auf ihre Kategorie identifiziert werden.

Art. 6. Die Geschäftsführung hat das Recht zu jeglichen Handlung die dem Gesellschaftszweck dienen; alle Angelegenheiten die nicht ausschließlich der Generalversammlung vorbehalten sind, per Gesetz festgelegt oder in der vorliegenden Gründungsurkunde, liegen in der Kompetenz der Geschäftsführung.

Im Falle eines Geschäftsführeres hat dieser alle Rechte der Geschäftsführung.

Die Geschäftsführung wählt unter sich einen Präsidenten.

Die Geschäftsführung soll auf verlangen des Präsidenten oder von zwei Geschäftsführern sich an einem bekanntgegebenen Ort versammeln.

Der Präsident soll auf allen Aktionär - sowie Geschäftsführerversammlungen den Vorsitz führen aber in seiner Abwesenheit können die Aktionäre oder die Geschäftsführer einen anderen Geschäftsführer als Präsident vorübergehend ernennen, durch Abstimmung der Mehrheit der der Versammlung anwesenden.

Jede Geschäftsführerversammlung muss schriftlich, inklusive Telefax und Email (ohne elektronische Unterschrift), mindestens vierundzwanzig Stunden vor der Versammlung bekanntgegeben werden, außer im Notfall. Der Grund des Notfalls muss schriftlich genannt werden. Dies kann im Einverständniserklärung eines jeden Geschäftsführers schriftlich, per Telefax, per Email (ohne elektronische Unterschrift) oder mit Hilfe ähnlicher Kommunikationsmittel erlassen werden. Dies ist nicht notwendig für Versammlungen an denen alle Geschäftsführer teilnehmen oder vertreten sind sowie für individuelle Versammlungen, die vorher mit Ort und Datum festgelegt und von den Geschäftsführern beschlossen wurden.

Jeder Geschäftsführer kann auf jeder Versammlung, durch schriftliche Ernennung per Telefax, per Email (ohne elektronische Unterschrift) oder sonstiger Kommunikationsmittel eines anderen Geschäftsführers als seine Vertretung, handeln. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen.

Die Geschäftsführer können nur rechtsgültig handeln wenn eine Mehrheit der Geschäftsführer an der Versammlung teilnimmt oder vertreten ist.

Entscheidungen sollen nur nach Einverständnis der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen werden. Im Falle von einem Gleichstand zählt nicht die Stimme des Präsidenten.

Die Protokolle aller Vorstandssitzungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet.

Kopien oder Auszüge solcher Mitschriften die aus juristischen Prozessen stammen sind vom Präsidenten und von dem Sekretär oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet werden.

Die Geschäftsführung kann ihre Rechte ganz oder teilweise im Bezug auf das laufende Geschäft und im Bezug auf die Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Geschäftsführer, an Vermittler oder andere Direktoren delegieren; diese müssen keine Aktionäre der Gesellschaft sein.

Art. 7. Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft in jeglicher hinsicht an die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden, wenn es einen alleinigen Geschäftsführer gibt, im Falle einer Geschäftsführung, ist eine gemeinsame Unterschrift erforderlich. Eine Unterschrift ist nur gültig, wenn dies von der Geschäftsführung delegiert wurde. Die Unterschrift eines Geschäftsführers ist ausreichend um die Gesellschaft rechtsgültig bei den öffentlichen Behörden zu vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft ist verpflichtet die Geschäftsführer für Verluste, Schäden oder entstandene Kosten zu entschädigen, die im Zusammenhang mit ihren Tätigkeiten oder einer Klage, in der sie als momentane oder frühere Geschäftsführer als Partei involviert waren, entstanden sind; davon ausgenommen sind die Angelegenheiten, in denen abschliessend festgestellt wurde, dass sie aufgrund grober Fahrlässigkeit oder Vorsatzes selber haftbar sind.

D. Überprüfung der Gesellschaft

Art. 9. Die Tätigkeiten der Gesellschaft sollen von einem gesetzlichen Wirtschaftsprüfer überwacht werden welcher kein Aktionär sein soll. Der gesetzliche Wirtschaftsprüfer wird von der Generalversammlung für den Zeitraum bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Der amtsausführende Wirtschaftsprüfer kann zu jeder Zeit von den Aktionären mit oder ohne Grund entlassen werden.

Sollte der vom Gesetz vorgegebene Grenzwert im Bezug auf die Ernennung eines unabhängigen Wirtschaftsprüfer zutreffen, muss die Buchführung der Gesellschaft von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise) überwacht werden.

E. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 10. Auf jeder regelmäßig stattfindenden Aktionärsversammlung der Gesellschaft sollen alle Aktionären vertreten sein. Die Versammlung soll rechtmäßige Atktionen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft betreffen, anordnen, durchführen und ratifizieren können. Wenn alle Aktionäre auf der Aktionärsversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind kann die Versammlung auch ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden.

Die Beschlussfähigkeit und die gesetzlich notwendige Zeit soll die Ankündigung und Führung einer Aktionärsversammlung der Gesellschaft regeln, wenn nicht anders festgelegt.

Aktionäre, die an der Versammlung per Vieokonferenz oder mit Hilfe anderer Kommunikationsmittel, die ihre identifikation ermöglichen, teilnehmen, sind als anwesend zu sehen und können daher bei der Beschlussfähigkeit berücksichtigt werden. Die verwendeten Kommunikationsmittel müssen es allen Teilnehmern sich untereinander zu fortdauernd zu verstehen und eine effektive Teilnahme muss gewährleistet sein.

Jede Aktie entspricht einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Aktionärsversammlung vertreten lassen in dem er eine andere Person schriftlich, per Email (ohne elektronische Unterschrift), per Telefax oder mit Hilfe anderer Kommunikationsmittel zu seiner Vetretung erklärt.

Beschlüssen von ordnungsgemäß versammelten Aktionären können mit einfacher Mehrheit der vertretenen und wählenden Aktien getroffen werden, es sei denn der Beschluss betrifft die Änderung der Gründungsurkunde, in diesem Fall muss der Beschluss von einer Mehrheit zwei Dritteln der berechtigten Aktien rechtsgültig getroffen werden.

Die Geschäftsführung muss alle anderen Bestimmungen ermitteln, die von den Aktionären erfüllt sein müssen um an jeglichen Aktionärsversammlungen teilzunehmen.

Art. 11. Die Jahresgeneralversammlung soll in Luxemburg, im Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen angekündigten Ort am vorletzten Arbeitstag des Monats Oktober um 15.00 Uhr abgehalten werden.

Wenn der genannte Tag ein Feiertag ist, soll die Versammlung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

Andere Aktionärsversammlungen werden an dem Ort und zu dem angekündigten Zeitpunkt abgehalten.

F. Geschäftsjahr - Gewinn

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni jedes Folgejahres. den Anteilhabern im Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 13. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung wird nicht mehr verlangt, sobald und solange der Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beläuft, wie in Artikel 3 beschrieben oder von Zeit zu Zeit erhöht oder reduziert wie in Artikel 3 erwähnt.

Die Aktionärsversammlung wird auf Vorschlag der Geschäftsführer hin entscheiden wie der Nettogewinn ausgeschüttet werden soll. Zwischendividenden können von den Geschäftsführern im Einklang mit den gesetzlichen Bedingungen verteilt werden.

Das Anteilsprämienkonto wird durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre an die Anteilhaber ausgegeben oder als Zwischendividenden auf Beschluss der Geschäftsführung hin. Die Generalversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf das Reservekonto zu überweisen.

G. Liquidation einer Gesellschaft

Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren welche Gesellschafter oder nicht sein können. Diese werden mit den Rechten nach Artikel 144 et seq. des Gesetzes vom 10. August 1915 ausgestattet.

Wenn alle Schulden, Kosten und Ausgaben in Zusammenhang mit der Auflösung getilgt sind, kann die resultierende Bilanz an die Aktionäre gezahlt werden.

H. Anwendbares Gesetz

Art. 14. Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten findet das Gesetz vom 10 August 1915 and alle Änderungen hierzu Anwendung.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Zweiter Beschluss

Der Geschäftssitz der Gesellschaft wird verlegt nach 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Dritter Beschluss

Das laufende Geschäftsjahr dauert vom 01 Januar 2010 bis 30 Juni 2010. Dementsprechend wird das nächste Geschäftsjahr vom 01 Juli 2010 bis zum 30 Juni 2011 dauern.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Vierter Beschluss

Der Rücktritt von Herrn Mark Weeden als Geschäftsführer der Gesellschaft zum 18. März 2010 wird akzeptiert und Herrn Mark Weeden wird vollständige Entlastung hinsichtlich seiner Verpflichtungen als Geschäftsführer erteilt. Diese Entlastung wird durch die Aktionäre auf der Aktionärsversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30 Juni 2010 bestätigt werden.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Fünfter Beschluss

Der Rücktritt von Herrn Herbert Spangler als Geschäftsführer der Gesellschaft zum 18. März 2010 wird akzeptiert und Herrn Herbert Spangler wird vollständige Entlastung hinsichtlich seiner Verpflichtungen als Geschäftsführer erteilt. Diese Entlastung wird durch die Aktionäre auf der Aktionärsversammlung zur Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30 Juni 2010 bestätigt werden.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Sechster Beschluss

Frau Juliette Henry, geboren am 30 April 1973 in West Bromwich, Großbritannien, geschäftlich ansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, wird als Geschäftsführer mit Wirkung vom 18. März 2010 ernannt bis zur Jahreshauptversammlung von 2015.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Siebter Beschluss

Herr Ascan Kokai, geboren am 18 Februar 1972 in Bonn, Deutschland geschäftlich ansässig in der Maffeistraße 3, 80333 München, Deutschland, wird als Geschäftsführer mit Wirkung vom 18. März 2010 ernannt bis zur Jahreshauptversammlung von 2015.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Achter Beschluss

Die Sprache der Übersetzung des englischen Textes wird von französisch in deutsch abgeändert, wobei bei Abweichungen zwischen dem englischen und deutschem Text die englische Fassung massgeblich ist.

Der vorhergehende Beschluss wurde mit der folgenden Mehrheit gefasst:

Dafür: 100% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dagegen: 0% der anwesenden oder vertretenen Aktien

Dem Vorgehenden zufolge haben 100% der anwesenden oder vertretenen Stimmberechtigten der ausgegebenen Aktien zugunsten des Beschlusses gestimmt, so daß dieser angenommen worden ist.

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-)geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz, J. Laux, R. Kirfel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12816. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049896/584.

(100051417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Eurfinance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 38.453.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010049588/10.

(100051226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Financial Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 61.730.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/10.

Signature.

Référence de publication: 2010049589/10.

(100051225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

S.M. Tuyauteries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.272.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049590/10.

(100051223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Telenetwork Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.496.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.04.10.

Signature.

Référence de publication: 2010049591/10.

(100051222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Short Term Invest Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Short Term Invest Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049642/14.

(100051676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Boffroinne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.415.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2010049592/11.

(100051220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Boffroinne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.415.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2010049593/11.

(100051219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Boffroinne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.415.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
Signature

Référence de publication: 2010049594/11.

(100051217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Florentin Stratégies, Société Anonyme,
(anc. Florentin Strategies S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 103.043.

L'an deux mil dix, le onze mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Florentin Stratégies S.A.", avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 23 novembre 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.043. L'assemblée est ouverte à 10 heures et sous la présidence de Monsieur André PIGUET, avec adresse professionnelle au Boulevard de Pérolles, 7, CH-1700 Fribourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Auraore MARON, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, au lieu et place de Monsieur Jean Marc DEBATY, Luxembourg empêché de se déplacer

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Hélène FOUCART, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, au lieu et place de Frederigo Cannizzaro Di Belmontini empêché de se déplacer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Remplacement des membres du conseil d'administration et du Commissaire;
2. Transfert de siège social;

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La convocation à la présente Assemblée a été publiée dans un journal à tirage national et au mémorial les 19 février 2010 et 2 mars 2010. Aucune convocation nominative n'a dès lors été réalisée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 99,67% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc DEBATY en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en ses lieux et place un nouvel administrateur, à savoir:

- "SEREN" Sàrl, dont le siège social est sis au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015. Deux autres administrateurs seront nommés prochainement par l'assemblée le cas échéant. En attendant SEREN Sàrl dispose de tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique. En conséquence, les articles 6 à 11 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique dans la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 9. Si la société ne possède qu'un administrateur unique, celui-ci engage la société en toutes circonstances, sinon, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société, ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes n'ayant pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société soit par l'administrateur unique, soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société DUNE EXPERTISES Sàrl, dont le siège social est sis au 75, Parc d'activité, L-8308 Capellen et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.593, en qualité de Commissaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier en conséquence l'article 1, deuxième alinéa comme suit:

" **Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Mamer/Capellen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "Florentin Stratégies" et de modifier l'article 1, alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. (alinéa 1).** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "Florentin Stratégies". Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Piguët, A. Maron, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 mars 2010 - WIL/2010/224 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 7 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010050236/129.

(100051903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Modernac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.102.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MODERNAC S.A.
SINSER (LUXEMBOURG) S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2010049595/12.

(100051242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.003.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTER RE S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010049596/12.

(100051241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le "Gérant"), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la "Société"),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 23 mars 2010.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-cinq mille cent vingt-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 45.126,92) composé de cinq cent douze mille six cent quatre-vingt douze (512.692) actions d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions d'Investisseur de Classe A") et de quatre million (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité") entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 23 mars 2010 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de trente-deux mille cinq cent quarante-sept euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 32.547,87) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions trois cent trente-deux mille deux cent cinquante et un euros et quinze cents (EUR 8.332.251,15) en vue de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille cent vingt-six euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 45.126,92) à soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 77.674,79) par la création de trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions d'investisseurs de classe B (les "Actions Nouvelles") et par la création de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) Actions Spécifiques de Classe B' (les "Actions Spécifiques"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de un million trois cent seize mille sept cent cinquante-sept (1.316.757) nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante-trois cents (EUR 3.370.897,43);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de huit cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-huit (877.838) nouvelles actions de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux cent quarante-sept mille deux cent soixante-quatre euros et soixante-deux cents (EUR 2.247.264,62);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre (87.784) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt-quatre mille sept cent vingt-six euros et seize cents (EUR 224.726,16);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F-92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre (87.784) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent vingt-quatre mille sept cent vingt-six euros et seize cents (EUR 224.726,16);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 38 Quai Louis Bleriot à 75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, demeurant à F-75016 Paris, 2, avenue Vion-Withcomb, de vingt et un mille neuf cent quarante-six (21.946) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six mille cent quatre-vingt-un euros et cinquante-cinq cents (EUR 56.181,55);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 2 avenue Vio-WhiteComb à 75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-seine, le 22 janvier 1964, demeurant à F-75016 Paris, 38, Quai Louis Blériot, de vingt et un mille neuf cent quarante-six (21.946) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-six mille cent quatre-vingt-un euros et cinquante-cinq cents (EUR 56.181,55);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de trente-cinq mille cent quatorze (35.114) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-six cents (EUR 89.890,86);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 91, rue du Faubourg Saint Honoré à F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de six cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-huit (658.378) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de un million six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quarante-huit euros et vingt-deux cents (EUR 1.685.448,22);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de cent trente et un mille six cent soixante-seize (131.676) actions nouvelles de classe B avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent trente-sept mille quatre-vingt-dix euros et vingt-quatre cents (EUR 337.090,24);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 91, rue du Faubourg Saint Honoré à F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de sept mille sept cent quatre-vingt-deux (7.782) Actions Spécifiques nouvelles de classe B' avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille neuf cent vingt-deux euros et dix-huit cents (EUR 19.922,18);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de sept mille sept cent quatre-vingt-deux (7.782) Actions Spécifiques nouvelles de classe B' avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille neuf cent vingt-deux euros et dix-huit cents (EUR 19.922,18);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions nouvelles, les quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) Actions Spécifiques assorties d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions trois cent trente-deux mille deux cent cinquante et un euros et quinze cents (EUR 8.332.251,15) résultant de l'augmentation de capital du 23 mars 2010 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de huit millions trois cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et deux centimes (EUR 8.364.799,02) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

" Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatorze euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 77.674,79) composé de cinq cent douze mille six cent quatre-vingt douze (512.692) actions d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions d'Investisseur de Classe A"), trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions d'investisseurs de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions d'Investisseur de Classe B"), et quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions Spécifiques de Classe B") et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité)"

Version Anglaise

3.1 Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at seventy-seven thousand six hundred and seventy-four euro and seventy-nine cents (EUR 77,674,79) consisting of five hundred and twelve thousand six hundred ninety-two (512.692) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class A Investors Shares"), three million two hundred and thirty-nine thousand two hundred and twenty-three (3,239,223) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class B Investor Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4.000.000) management shares having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 4.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13890. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049899/138.

(100051549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

SwedeAgri Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SwedeAgri Reinsurance S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010049597/12.

(100051240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.009.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAISRELUX
ACSG (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2010049598/12.

(100051238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 67.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE (SERAC) S.A.
Société Anonyme
Luc HANSEN / Pierre LENTZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049599/13.

(100051234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

VC Funding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.969.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 avril 2010 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire.

Référence de publication: 2010049720/17.

(100051359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 6.739.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR SA

Société Anonyme

Nathalie REHM / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010049600/13.

(100051233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Foncière Zeland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.475.

L'an deux mille dix, le trente mars.

Pardevant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de FONCIERE ZELAND S.A., une société anonyme avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2855 du 8 décembre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133475.

La séance est ouverte à 08.15 heures, sous la présidence de Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse.

2. Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge au commissaire aux comptes.

4. Acceptation des démissions des administrateurs, respectivement administrateur-délégué avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et décharge aux administrateurs, respectivement administrateur-délégué.

5. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités suisses ou toute autre instance compétente.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg en Suisse et décide que la société adoptera la nationalité suisse, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n°69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Ce transfert ne prendra effet au Luxembourg qu'à partir de la tenue en Suisse d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société devant notaire constatant et confirmant:

(i) le transfert du siège social et du siège réel de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Suisse et l'établissement en Suisse de ceux-ci et

(ii) que la société est soumise au droit suisse et à la personnalité juridique d'une société suisse sous forme juridique d'une société anonyme. La société ne perdra sa nationalité luxembourgeoise qu'à partir de la date où elle aura acquis la nationalité suisse.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le nouveau siège social de la société en Suisse sera fixé à l'adresse suivante: 8, rue du Nant, CH-1207 Genève.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques au notaire instrumentaire à l'effet de faire procéder à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'effectuer toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter les démissions des administrateurs en fonction et leur accorde bonne et valable quittance et décharge, à savoir:

a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

c) Monsieur André CHARPINE, administrateur de sociétés, né le 3 octobre 1959 à Chambéry, demeurant au 34, route de Malagnou CH-1211 GENEVE.

Monsieur André CHARPINE, prénommé, également en sa qualité d'administrateur-délégué de la société dans le cadre de la gestion journalière.

Cinquième résolution

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités suisses ou toute autre instance compétente.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 08.30. heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Schweizer, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010049917/95.

(100051722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBI Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefano Tabanelli
Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010049601/13.

(100051487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Orium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.038.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010049602/11.

(100051483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Dexia Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.728.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

Pour DEXIA PROTECTED
SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010049603/15.

(100051482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.700.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

EXTRAIT

Suivant un transfert de parts sociales par apport le 24 mars 2010, l'ensemble des 1.700 parts sociales émises par la Société et détenues alors par Cephalon International Holdings, Inc., une société régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ont été transférées à Cephalon Management Company LLC Lux SCS, une société en commandite simple régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.057 et avec siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour Cephalon Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010050125/18.

(100051131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Essor et Développement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.310,46.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049604/11.

(100051477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Polysan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010049606/15.

(100051251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CYME2G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 115.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010049607/15.

(100051250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Catering Enterprises International Holding Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.740.

Le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049619/13.

(100051654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Molitor Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 94.569.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049608/10.

(100051247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Molitor Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 94.569.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049609/10.

(100051245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Imerys Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.015.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société IMERYS RE
AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg)
Signature

Référence de publication: 2010049610/12.

(100051244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Parkwood (Köln) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 130.973.

Les comptes annuels au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010049611/11.

(100051491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Parkwood (Koblenz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 130.976.

Les comptes annuels au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010049612/11.

(100051490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Parkwood (Hanau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.972.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010049613/11.

(100051488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

LYXOR Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

La rapport annuel au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010049614/11.

(100051653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

**Duktus S.A., Société Anonyme,
(anc. Pipe and Pile International S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

Im Jahre zweitausendundzehn, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Pipe and Pile International S.A., mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, H.G.R. Luxemburg Nummer B 67266, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 24. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 78 vom 8. Februar 1999, und deren Satzung wurden abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 11. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 94 vom 14 Januar 2008;
- am 19. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 474 vom 23. Februar 2008;
- am 8. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2677 vom 3. November 2008;
- am 2. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1988 vom 12. Oktober 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Françoise HÜBSCH, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit zusammengestellt und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellungen:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1) Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in Duktus S.A..
- 2) Entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

B) Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien in der Anwesenheitsliste vermerkt sind. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der Urkunde einregistriert.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungen erforderlich waren.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in Duktus S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung Duktus S.A. besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend und fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. HÜBSCH - A. THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2010. Relation: GRE/2010/1205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, erteilt.

Junglinster, den 14. April 2010.

Référence de publication: 2010049922/57.

(100051561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ENR Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 138.396.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Pascal BENVENISTE, administrateur de sociétés, né le 7 octobre 1971 à Paris, demeurant à F - 94340 Joinville le Pont (France), 37 avenue des Familles Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Nabil Akhertous, demeurant professionnellement au 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 mars 2010 à Joinville (France).

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1- Que la société dénommée ENR PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 138396 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 17 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1353 du 3 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2008 publié au Mémorial C du 26 août 2008 numéro 2068.

2- Que le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent cinquante mille euros (EUR 3.650.000) représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.

3- Que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts de la Société et que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé et que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

6- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

7- Que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) de la Société;

8- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à savoir au 14 rue du Marché aux Herbes, L- 1728 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nabil Akhertous, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/ 14100. Reçu 75.-€

Pr le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour expédition conforme.

Senningerberg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049926/50.

(100051758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

The Experts, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.057.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010049615/11.

(100051650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CBK Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 137.309.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Avril 2010.

BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch

33, rue de Gasperich

Howald - Hesperange

L-2085 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010049605/15.

(100051473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.
